

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. YANN RUFER, DÉPUTÉ (GROUPE PLR), INTITULÉE "ETAT DES LIEUX DU SERVICE DE LA DETTE DU CANTON" (N°3213)

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées.

Question 1 : Quelle est la durée moyenne des emprunts contractés par la RCJU ?

A fin septembre 2019, les emprunts contractés auprès des tiers représentent globalement 230 millions. A ce montant doit s'ajouter la reconnaissance de dette à l'égard de la Caisse de pensions de 35 millions qui s'éteindra en 2044. La durée moyenne de ce volume d'emprunts global de 265 millions est de 9 ans et 6 mois.

Question 2 : Comment la dette cantonale est-elle structurée au niveau des véhicules d'emprunts ?

La dette cantonale est composée de l'utilisation d'une limite en compte courant, de la reconnaissance de dette à l'égard de la Caisse de pension mentionnée dans la loi et de différentes avances à termes fixes contractées directement auprès d'institutions (Banques, Assurances, Caisses de pensions, etc..) sur plusieurs années ou sur un ou quelques mois et par tranche de 10 ou de 20 millions. Les comptes de l'Etat indiquent tous les détails des emprunts (contrepartie, échéances, durée et taux).

Question 3 : Au vu des très bonnes conditions actuelles sur le marché obligataire, est-ce que la Trésorerie générale envisage de recourir à des emprunts obligataires ?

Pour le Gouvernement, la politique d'emprunts doit privilégier l'échelonnement des échéances. Un tel lissage permet de procéder à des remboursements de la dette et, lors de renouvellement, d'éviter d'accuser une trop forte augmentation des charges d'intérêts lorsque le marché est à la hausse.

Les appréciations portées par le passé arrivaient à la conclusion qu'il n'était pas possible de recourir aux emprunts obligataires tels que prévus par le marché, soit d'une taille minimale de 100 millions. Par rapport à l'objectif de lisser les échéances, un volume plus modeste devait être recherché avec des frais plus importants. L'emprunt privé restait attractif. Une telle appréciation peut certes être actualisée. Il convient toutefois d'attendre que le Canton du Jura ait le besoin effectif d'un tel montant suite à des renouvellements et par une insuffisance de trésorerie à long terme. A défaut, l'Etat aurait trop de liquidités et se verrait à son tour dans l'obligation de payer des intérêts négatifs pour déposer de l'argent. Pour cette raison, les emprunts à très brèves échéances (1 à 3 mois) sont pour l'instant privilégiés.

Question 4 : Est-ce que des démarches ont été entreprises auprès de Standard&Poor's et/ou Moody's dans le but d'obtenir un rating ? Si oui, quel est le rating actuel de la RCJU et, le cas échéant de la dette des communes jurassiennes ?

Oui, des démarches ont été menées avec Standard & Poor's en 2015. Le ratio entre le coût et les avantages d'une cotation n'a pas pu être démontré pour imiter d'autres entités publiques aux tailles beaucoup plus importantes comme les cantons de Vaud et Genève ou encore la commune de Lausanne.

Question 5 : S'il n'existe pas de rating international, quel pourrait être le rating octroyé par les grandes banques suisses (UBS, Credit Suisse et ZKB) ?

La Banque Cantonale de Zurich, en suivant la même notation que Standard & Poor's, a octroyé le rating de A+ au Canton du Jura. Le rating du Credit Suisse est pour sa part de High A, Stable.

Delémont, le 8 octobre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt